



MAIRIE
DE
GASVILLE-OISÈME
28300



« Ne nous oubliez pas ! » - Motion du conseil municipal de Gasville-Oisème

Le conseil municipal de Gasville-Oisème souhaite rappeler que le projet autoroutier A154, tel qu'il a été arrêté, aura un fort impact sur la commune et ses habitants. Le tracé retenu traverse le territoire communal et longe le bourg de Oisème sur une longueur de 2 km. Depuis la Déclaration d'Utilité Publique délivrée en 2018 pour l'aménagement en 2x2 voies autoroutières de la RN 154, la commune de Gasville-Oisème reste sans nouvelles des modalités d'aménagements concernant son territoire. Faisant partie des communes rurales les plus impactées par ce projet, sur toute la longueur du tracé, de nombreuses questions se posent sur les préjudices qu'il causera aux habitants et à l'impact pour leur environnement. Nous connaissons ce type de problématiques, le territoire communal étant déjà longé par l'autoroute A11, qui apporte son lot de nuisances. Aussi, ayant connaissance du tracé, nous nous inquiétons à propos de la proximité des maisons d'habitation, des nuisances sonores et olfactives, de la gestion des eaux de ruissellement, du rétablissement des routes vers Chartres et Champhol et de notre accès aux pistes cyclables. Le positionnement du nœud autoroutier formé avec l'A11 est également un sujet de préoccupation.

Ayant pris connaissance, par voie de presse, des échanges récents entre onze élus euréliens et le ministre des transports, le conseil municipal se permet de réagir à son tour. Il rappelle d'abord que ses prédécesseurs ont, par des délibérations prises en 2009, 2012 et 2017, montré leur opposition à ce projet autoroutier qui va littéralement séparer notre village et Chartres, avec un fort impact dont la mesure n'est pas réellement prise. Il s'inquiète de ne pas trouver, dans les préoccupations montrées par les uns et les autres, la prise en compte des nuisances pour les territoires impactés et la protection de l'environnement. Il regrette fortement, enfin, de ne pas être associé aux discussions en cours, alors qu'il apparaît qu'une décision sur le lancement du projet est imminente.

Le conseil municipal autorise donc monsieur le Maire à écrire au ministre des transports et à la ministre de la transition écologique pour leur faire part de ses préoccupations par rapport au projet autoroutier A154, et à rendre public ce courrier.

[Handwritten signatures and stamps]

PRÉFECTURE
D'EURE ET LOIR
26 JAN. 2021
BUREAU
ARRIVÉ

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

1, rue de la Mairie - 28300 GASVILLE-OISÈME
Tél. : 02 37 31 91 04 - Fax. : 02 37 31 69 80
e-mail : mairie.gasville-oisème@wanadoo.fr